

## Fès/Eclairage public

## Ce qui changera avec une SDL

- Un taux de disponibilité d'au moins 95% des 65.000 points lumineux
- Une baisse de la consommation annuelle qui avoisine les 40% aussi
- 4 opérateurs dans la course à la reprise de l'éclairage

QUATRE sociétés sont en lice pour gérer l'éclairage public de la ville de Fès. Gestion qui se fera dans le cadre d'une nouvelle «société de développement local» (SDL) en charge de ce secteur. C'est ce qu'annonce Driss El Azami El Idrissi qui veut hisser la qualité de ce service de «proximité». La raison, non dite par le maire de Fès, est que la Radeef, délégataire de ce secteur depuis 2006, a échoué à satisfaire l'engouement des dirigeants et habitants de la ville.

Pour rappel, le Conseil communal avait lancé, en 2016, la guerre contre l'obscurité. Quelques mois après son élection, le maire PJD avait avalisé un



Au quartier Atlas, un candélabre était à terre, allumé, depuis plus d'un mois. Lundi dernier, les services communaux sont enfin intervenus pour le remettre sur pieds. La raison de ce retard n'est autre que «le PV de l'accident, l'assurance et la non-réception définitive de ce marché», explique un vice-maire. Les habitants espèrent que la future SDL soit plus réactive (Ph. YSA)

les alentours des monuments historiques de la médina, ou encore la muraille du palais royal Boulakhssissate, côté les Almoravides. Il s'agit, selon les termes de la convention relative à ce projet, des

constatées au niveau de l'éclairage de l'ancienne médina.

Pour y parvenir, la Commune mobilise 14 millions de DH. Toutefois, cette opération n'a pas réussi à atténuer le noir dans lequel s'obscurcit par moment différents quartiers de la ville. A telle enseigne que des quartiers huppés, comme «Champs de courses», plongent dans une totale obscurité le soir venu. Ce qui encourage la délinquance et les incivilités.

A noter que le secteur de l'éclairage public est cédé par la commune pour 49 millions de DH/an, dont 42 millions pour la consommation et 7 millions pour l'entretien. En revanche, en l'absence de moyens efficaces pour mesurer sa «réelle» consommation, la Commune payait une

enveloppe «forfaitaire». Le tout est régi par une relation de confiance entre la Régie et la Commune. Mais, face à l'insolvabilité de certaines communes, la Radeef comptabilisait plus de 650 millions d'arriérés communaux. A ce titre, l'actuel maire s'est engagé à payer plus de 220 millions de DH d'arriérés. Par ailleurs, l'élu veut réduire la facture énergétique de la ville d'au moins 40%. En ce sens, la ville est en négociations «avancées» avec 4 sociétés présélectionnées pour créer une SDL de gestion de l'éclairage public. «Nous avons constaté que Fès est très attractive. Après le lancement de l'appel à candidature, le 7 septembre 2017, pour la création d'une société de développement local (SDL) de la gestion de l'éclairage public, nous avons reçu 15 dossiers de multinationales», confie El Azami.

Selon lui, ce dossier sera tranché en juin 2018. A cette date, la Commune aura choisi parmi les sociétés en compétition (Société Philips, Groupement Cteliem/Nabilum, Groupement Engie/SDCL, Société SECE) son partenaire. «La Commune de Fès procédera au choix final du partenaire, selon la procédure du dialogue compétitif avec lesdites sociétés présélectionnées et ce, sur la base du cahier des prescriptions spéciales (CPS) et du règlement de consultation préparés à cet égard», affirme le maire. Et de poursuivre: «La société aura pour mission la rénovation, l'extension, la maintenance et l'exploitation des installations du réseau de l'éclairage public à Fès, dont le parc est constitué d'environ 65.000 points lumineux, que nous voulons utiliser également comme moyens de sécurité, festivités et transmission de l'information», conclut El Azami. □

De notre correspondant,  
Youness SAAD ALAMI

## L'éclairage sous contrôle

LA Commune a reçu, avant la date limite de dépôt des offres, fixée au 20 octobre 2017 à 11h, 15 offres déposées par des sociétés ou groupements de sociétés marocaines ou internationales de différentes nationalités. Selon le cahier des charges, la SDL choisie aura pour performance d'assurer un taux de disponibilité d'au moins 95% et une baisse de la consommation annuelle d'au moins 40%. Notons que cette société sera constituée par la Commune de Fès à hauteur de 51% au minimum et l'opérateur (un expert en éclairage public dont le choix est l'objet de cette consultation) à hauteur de 49% au maximum. Une répartition des titres qui permettra à la ville de garder le contrôle, dessiner les objectifs et «assurer la qualité du réseau au profit de la population».

## L'énergie propre

DEPUIS juin 2015, une bonne partie de la ville de Fès est éclairée par le biogaz des déchets ménagers. Ceci, grâce à une centrale bioélectrique construite au niveau de la décharge contrôlée. Laquelle produit actuellement plus d'un mégawatt (1.128 kW) de puissance électrique, soit l'équivalent de 30% des besoins de Fès en énergie destinée à l'éclairage public. A noter que la centrale de biogaz produira à terme 5 mégawatts (par module d'un mégawatt), alors que les besoins en éclairage public de la ville de Fès sont de l'ordre de 3,5 mégawatts. Avec la future SDL, une bonne partie du réseau de l'éclairage public de Fès devrait être alimentée à partir de la centrale bioélectrique... □

accord avec la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité (Radeef), visant le renforcement et le renouvellement de l'éclairage public. Sont concernés par cette convention, les avenues Mohammed VI, Hassan II, Allal Benabdallah,

axes stratégiques de la ville de Fès et des itinéraires empruntés lors d'événements importants. Lesquels nécessitent des travaux de renforcement, renouvellement de certaines sections du réseau de l'éclairage public, ainsi que la levée d'insuffisances